La CDP malienne venue s’inspirer de l’expérience sénégalaise | Le Net Expert Informatique

	La CDP malienne venue s’inspi08rer de l’expérience sénégalaise

La Commission de Protection des Données Personnelles du Sénégal (CDP) a reçue la visite du 02 au 04 Novembre 2015 de son homologue malien, l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), venu s'inspirer de son expérience et de sa pratique. Cette visite s'inscrit en effet dans le cadre du renforcement de la coopération et des échanges d'expériences entre les deux institutions qui ont en charge la protection des données à caractère personnel.

La délégation de l'Autorité malienne, avec à sa tête son Président, M. Oumarou A.G Mouhamed Ibrahim AIDARA, était composé de cinq personnes. Cette visite s'explique selon le Président de l'autorité malienne par la volonté de s'imprégner de l'expérience enregistrée par le Sénégal depuis quelques années en matière de protection des données personnelles. Elle se justifie également par les ressemblances constatées dans les deux pays.

M. Oumarou A.G Mouhamed Ibrahim AIDARA a remercié les autorités sénégalaises de leur accueil chaleureux et précisé qu'ils étaient venus pour apprendre du Sénégal.

De son côté, le Président de la CDP, le Dr Mouhamadou LO, a magnifié le début d'une fructueuse collaboration entre les deux institutions, tout en invitant ses responsables à œuvrer pour que le respect de la vie privée des personnes entre dans les habitudes quotidiennes des Maliens. Les deux autorités de protection ont émis le souhait de nouer une collaboration étroite et un appui mutuel dans le cadre de la lutte contre la violation de la vie privée au sein des deux pays.

Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitement de données à caractère personnel (factures, contacts, emails…).
Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Source : http://www.dakaractu.com/Protection-des-Donnees-Personnelles-La-CDP-malienne-venue-s-inspirer-de-l-experience-senegalaise_a100379.html

---

Cybercriminalité : Les

gendarmes en pleine enquête | Le Net Expert Informatique

 Le capitaine Abdoulaye Mbodj Ndiaye et ses hommes mènent de nombreuses enquêtes concernant des arnaques par Internet.	**Cybercriminalité : Les gendarmes en pleine enquête**

La Section de recherches de Dakar nous a ouvert ses portes. Coup de chance, elle investiguait justement sur une arnaque par Internet. La victime, une religieuse, y a laissé un joli montant.

«Pour être plus efficaces, il nous manque encore du matériel»

«Ici, c'est le laboratoire des N-Tech», explique Sekou Diatta en nous faisant entrer dans la pièce. Les fameux «N-Tech», ce sont les enquêteurs en cybercriminalité de la gendarmerie sénégalaise.

Le long du mur, une immense étagère remplie de matériel pour perquisitions et scènes de crime. Comme dans les films: sachets plastiques, rubans de signalisation et gants en latex. Mais les enquêtes menées par Sekou Diatta et ses cinq collègues sont plutôt numériques.

«Nous sommes chargés de récolter toutes les informations relatives au délit. Par exemple sur des disques durs ou des clés USB», détaille le spécialiste. Et il espère que son équipe s'agrandira rapidement. «A six, cela fait un peu juste pour couvrir tout le territoire», reconnaît-il.

Ce qui n'empêche pas les enquêteurs de traiter déjà les nombreux cas de cybercriminalité qui touchent le Sénégal actuellement, selon lui. «Mais c'est vrai que pour être plus efficaces, il nous manque encore du matériel.»

Le capitaine Abdoulaye Mbodj Ndiaye est un homme pressé. C'est dans sa voiture de service, en route pour la caserne de gendarmerie, que le numéro 2 de la Section de recherches nous accorde quelques minutes. «Il y a de plus en plus de plaintes liées à des escroqueries sur Internet. Ce sont des affaires très courantes ces derniers temps au Sénégal», explique-t-il tout en conduisant. L'après-midi est déjà bien avancée et il lui reste encore beaucoup de travail. Le matin même, ses hommes sont intervenus dans un bureau de transfert d'argent pour arrêter un arnaqueur.

Mais pas le temps de se féliciter, l'affaire qui le préoccupe actuellement est une fraude à plus de 260 millions de francs CFA (environ 400 000 francs suisses). Sur ce dossier, Abdoulaye Mbodj Ndiaye n'en dira pas plus. En revanche, il accepte de nous laisser assister à l'enquête sur l'escroquerie par Internet dont une religieuse sénégalaise a été victime.

Marie* vient justement de déposer une plainte. «En juillet, j'ai reçu un courriel d'une Canadienne qui voulait correspondre avec quelqu'un au bout du monde», raconte-t-elle. Une proposition que la religieuse accepte avec plaisir. La dénommée Cassandra lui envoie alors plusieurs photos et lui donne de nombreux détails sur sa famille. Quelques échanges de courriels plus tard, la fausse Canadienne fait une proposition étonnante à Marie. «Elle m'a dit qu'elle avait envoyé un colis avec des ordinateurs et des appareils photo à sa sœur au Bénin.» Sauf que celle-ci a dû rentrer au pays en urgence. Cassandra demande donc à la religieuse si elle peut récupérer les paquets à sa place.

Marie a des doutes, mais la Canadienne sait comment la convaincre. «Elle m'a pris par les sentiments en me disant qu'il y avait aussi un album de photos de famille. Cela m'a émue», précise la sœur. Elle entame donc les démarches pour récupérer le colis et apprend qu'elle doit payer des taxes. «Tout a été très vite, j'ai versé la somme demandée pour rendre service», explique-t-elle.

Le colis n'arrivera bien sûr jamais. Intriguée, la religieuse se renseigne sur Internet et découvre qu'elle a été victime d'une arnaque. «Ils m'ont encore appelée pour me réclamer plus d'argent, donc je me suis décidée à porter plainte», précise-t-elle.

Marie souhaite surtout que son escroc soit mis hors d'état de nuire. «Cela m'a choquée, ils prennent vraiment l'argent de n'importe qui. Que tu sois pauvre ou riche», regrette-t-elle.

Investigations numériques

De son côté, le capitaine Abdoulaye Mbodj Ndiaye et ses hommes ont déjà commencé leur enquête. Ils inspectent l'ordinateur portable que la victime a amené avec elle. «Cela nous permet de recueillir un maximum d'éléments numériques pour mener nos investigations», explique-t-il. Ils commencent par analyser le contenu des échanges, en l'occurrence des e-mails Yahoo. «Là, par exemple, on a un numéro du Bénin alors que l'escroc prétend être au Canada», explique un spécialiste en plein travail. Les gendarmes vont ensuite s'attaquer à l'enquête numérique à proprement parler. Cela va notamment leur permettre de récupérer l'adresse IP du suspect. Quelques secondes plus tard, ils la géolocalisent dans un quartier de Cotonou, la capitale du Bénin.

Le capitaine doit donc procéder à une réquisition de coopération internationale pour obtenir plus d'informations sur ce dossier. Ce qui peut parfois prendre du temps. Mais il assure qu'il ne donne pas la priorité à certains dossiers en fonction de l'origine des victimes ou des suspects. «Ce qui compte pour nous, c'est la gravité des cas. Notamment la valeur du délit et le risque d'atteintes physiques», précise-t-il.

Il reconnaît toutefois que devant le nombre croissant d'affaires d'escroquerie, la cinquantaine de gendarmes qu'il dirige est parfois obligée de déléguer à d'autres unités. «Mais nous ne jetons jamais un cas aux oubliettes, nous faisons toujours de notre mieux.» Surtout que la cybercriminalité n'est pas leur seule préoccupation. «C'est pour cela que l'unité spécialisée qui sera créée en novembre prochain est très importante», conclut-il.

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.
Nos domaines de compétence :
• **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;
• **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
• **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lematin.ch/monde/gendarmes-pleine-enquete/story/22226136
Par Fabien Feissli (textes) et Maxime Schmid (photo)

La Police se dote d’un laboratoire cybercriminalistique informatique | Le Net Expert Informatique

La Police se dote d’un laboratoire cybercriminalistique informatique

La Police nationale s’est dotée d’un laboratoire cybercriminalistique informatique qui est un dispositif qui consiste à mettre des méthodes et protocoles d’investigation permettant de récolter une preuve numérique en vue de mieux lutter contre la cybercriminalité et la cybersécurité, selon Papa Gueye, élève-commissaire à l’Ecole nationale de police.

’’Il s’agit d’un laboratoire cybercriminalistique informatique logé au sein de la Division des investigations criminelles (DIC). Il est équipé avec des matériels de dernière génération et sert à analyser les données et supports informatiques’’, a expliqué M. Gueye.

Il intervenait à une table ronde à l’initiative de la Direction générale de la police nationale sur le thème : ’’La cybercriminalité et la cybersécurité : enjeux et défis pour les forces de sécurité’’.
Cette rencontre qui entre dans le cadre des cycles de conférences intitulées ’’Les mercredi de la police’’, a réuni des experts informatiques, des juristes, des spécialistes en cybercriminalité, plusieurs policiers entre autres participants.

’’De plus en plus les forces de la police sont appelées à faire face à des crimes nouveaux avec une cybercriminalité pointue et trés bien structurée, d’où la nécessité de se doter de ce genre de laboratoire’’, a poursuivi Papa Gueye qui a introduit un exposé intitulé ’’Cybercriminalité au Sénégal : manifestations et réponses des forces de sécurité’’.

Dans sa communication, M. Gueye, ancien officier à la Police, est revenu sur les différents types de cybercriminalité au Sénégal, les réponses apportées par les forces de la police et les obstacles liés à la répression du phénomène. Pour lui, il est ’’obligatoire pour les forces de défense de s’adapter face à des infractions de type nouveau’’.

Il a invité les populations à se rendre auprès de la DIC qui héberge ce laboratoire pour exposer leurs mésaventures si elles sont victimes d’infractions liées à la cybercriminalité. Papa Gueye a aussi insisté sur la nécessité de capaciter les acteurs de la police et de sensibiliser les populations sur ces ’’crimes nouveaux’’.

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.
Nos domaines de compétence :
• **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;
• **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
• **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :
http://www.aps.sn/actualites/societe/article/la-police-se-dote-d-un-laboratoire-cybercriminalistique-informatique-commissaire

L’Afrique menacée par la cybercriminalité | Le Net Expert Informatique

L’Afrique menacée par la cybercriminalité

L'Afrique est à la traîne en matière de législation sur la cyber-sécurité, un vide juridique qui constitue un véritable danger pour le continent, où, non seulement, il engendre d'énormes pertes économiques, mais porte atteinte à la souveraineté des pays du continent, en mettant les données personnelles des Etats et des citoyens à la merci des firmes internationales du numérique.

L'Afrique n'a aucune maîtrise de la chaine numérique. Par conséquent, elle se retrouve dans un système de colonisation et de dépendance numérique, fait observer le Pr Olivier Sagna, Secrétaire Général de l'observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (OSIRIS).
Sagna regrette le fait que « l'Afrique ne possède pas de point d'échange internet, tous les messages échangés passent par un point de transit, qui en fonction des accords et des coûts de droits de communications internationaux, coûte des millions de dollars » aux pays du continent noir.
Selon le Directeur associé de Performances Group au Sénégal, Mouhamed Tidiane Seck, plus de 17 millions de victimes dans le monde ont fait les frais de la cybercriminalité, entre 2012 et 2013. Soit une augmentation de 87% de cas malveillants, occasionnant des conséquences économiques évaluées à trois milliards de dollars de perte bancaire.
L'Afrique du Sud, est l'un des rares pays du continent, grâce à la force de ses lobbys, à avoir mis en place une politique de protection des données personnelles à l'endroit des firmes internationales du numérique.
Concernant l'aspect juridique sur la protection des données personnelles, le Dr Mouhamadou Lo, Président de la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) refuse de parler de « désert juridique » en Afrique. « En Afrique, en plus de l'Afrique du Sud, il existe deux textes au niveau de la région Ouest africaine », a indiqué Dr Mouhamadou Lo.
Sur cette dynamique, il faut souligner que la Convention de l'Union Africaine sur la Cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel a été adoptée à Malabo en 2014. « Voter une loi est un premier pas, mais il faut la mise en place d'une commission opérationnelle », a-t-il conclu.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lemagazinedumanager.com/11300-senegal-la-cybercriminalite-une-menace-pour-lafrique.html

A Guédiawaye (Sénégal), la police démantèle un réseau de ressortissants nigérians | Le Net Expert Informatique

A Guédiawaye (Sénégal), la police démantèle un réseau de ressortissants nigérians

6 ressortissants nigérians ont été interpellés par les éléments de la Brigade de recherches du Commissariat de police de Golf Sud (Guédiawaye). Le matériel qui a été découvert chez eux a permis de conclure que ces derniers s'activaient dans la cybercriminalité, selon le journal Grand Place.

La police de Guédiawaye (Sénégal) vient de démanteler un vaste réseau de cybercriminalité entretenu par des ressortissants nigérians. C'est suite à une information anonyme relative aux agissements répréhensibles de ces derniers que l'agent de police en chef de la commune de Golf Sud a mis sur pied un plan de neutralisation. Ainsi, ses hommes en civil se sont rendus sur les lieux dans la nuit du vendredis 10 juillet, aux environs de 23h, et ont pu arrêter 6 ressortissants nigérians.
Une perquisition de l'immeuble où ils ont été trouvés a permis de mettre la main sur 6 ordinateurs portables de marques différentes. L'exploitation des différents logiciels et autres systèmes des machines a permis la découverte d'installations et de fichiers de comptes bancaires de tiers ainsi que de faux documents étatiques et de réfugiés politiques.
Il y avait aussi plusieurs systèmes sur les ordinateurs portables avec des noms de code permettant à leurs propriétaires d'exercer, en toute discrétion, une activité criminelle.
– L'un permet d'effacer toutes les données après chaque redémarrage de l'outil informatique,
– alors que le deuxième est un système de navigation qui consiste à utiliser Internet sans pour autant être tracé ou repéré par les opérateurs de téléphonie.
– Et le troisième logiciel installé sur la machine ouvre la possibilité aux présumés cybercriminels de pirater les comptes bancaires d'autrui sans laisser des traces.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.leral.net/Cybercriminalite-a-Guediawaye-La-police-demantele-un-reseau-de-ressortissants-nigerians_a149877.html

Avis trimestriel N° 02-2015 de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal (CDP) | Le Net Expert Informatique

Avis trimestriel N° 02-2015 de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal (CDP)

Le présent avis trimestriel de la CDP couvre la période allant du 1er avril au 30 juin 2025. Il décrit les activités au sein de la Commission et les constats sur le traitement des données personnelles par les acteurs des secteurs public et privé au Sénégal.

La Commission public ainsi ledit avis trimestriel conformément à l'article 43 de son Règlement intérieur et après en avoir délibéré en sa séance plénière du 10 juillet 2025.

I – Compte rendu des activités :
Au cours de ce deuxième trimestre 2025, la CDP a constaté une meilleure prise de conscience des responsables de traitement. En effet, 35 structures se sont rapprochées de l'Autorité de protection afin de mieux s'imprégner de la législation et de connaitre leurs obligations déclaratives.
La Commission a traité 134 dossiers dont 99 déclarations et 35 demandes d'autorisation. A l'issue des 08 sessions plénières, les commissaires ont délivré 54 récépissés de déclaration et 29 autorisations.
Ces chiffres témoignent d'une hausse de 15% des déclarations et de 20% des autorisations par rapport au trimestre précédent. Ils traduisent également la digitalisation croissante des procédures digitales dans un système financier décentralisé, la diffusion de fausses nouvelles, l'arnaque et le chantage sur le net, l'utilisation abusive et sans autorisation de photos et la publication dans la presse de données personnelles d'employés sans leur consentement. Ces cas d'atteinte à la vie privée ont donné lieu à des demandes d'explication qui ont abouti à des déclarations et régularisations devant la CDP. Par ailleurs, la CDP a prononcé un (01) avertissement à l'endroit d'une structure pour excès rapporté de courriels et de SMS non sollicités sans mise à disposition d'une possibilité de désabonnement fonctionnel.
Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, la Commission a invité des visiteurs de courtoisie auprès d'acteurs institutionnels. C'est ainsi qu'elle a été reçue par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières(CENTIF), l'Agence nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest(BCEAO), l'Office national de lutte contre la fraude et la Corruption(OFNAC) et ex fin le Conseil Economique Social et Environnemental(CESE). De même, la phase pilote de la campagne de sensibilisation ''Internet, c'est moi qui décide'' a été lancée en partenariat avec la société Computech Groupe au sein d'établissements secondaires de Dakar.
Enfin, la CDP a organisé un Forum africain sur la protection des données personnelles (FAPDP 2025) à Dakar les 39 et 20 mai 2025. Cet événement a enregistré la participation de plus de 350 personnes dont des autorités de protection de 13 pays africains (33 délégués), le Conseil de l'Europe et l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

I – Observations /constats :
A l'examen des dossiers reçus à la CDP, des manquements ont été relevés dans le traitement des données personnelles de quelques structures.

Du point de vue juridique, on note :
- L'installation dans un lieu de travail d'un nombre disproportionné de caméras de surveillance;
- le non-respect des conditions de la prospection directe notamment, les droits des personnes concernées (consentement, opposition, etc.) ;
- le non accomplissement des formalités déclaratives devant la CDP préalables au traitement des données ;
- la durée illicite de conservation des données traitées ;
- l'absence d'engagement de confidentialité entre le responsable de traitement et son sous-traitant.

Sur le plan technique, la pratique de l'externalisation reste une préoccupation pour la Commission. Cette situation constitue un défi supplémentaire pour la protection des données en ce sens que le responsable de traitement n'a plus le total contrôle de son système d'information.

Concernant le traitement des données sensibles comme les données de santé et la biométrie, les responsables de traitement devraient mettre une authentification forte au lieu de recourir simplement à un login et un mot de passe.

Enfin, il a été relevé dans certaines structures, l'absence de politique formalisée d'accès aux données et de mécanismes de sensibilisation des usagers sur les mesures de sécurité mises en place. Il est important que de telles dispositions soient prises par le responsable de traitement conformément à l'article 71 de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur les données à caractère personnel et la délibération n°2013-016/CDP du 3 avril 2014 portant sur les mesures de sécurité applicables aux traitements des données à caractère personnel.

II – Recommandations :
Au regard des constats à l'examen des dossiers instruits, la CDP formule au profit de toutes les parties prenantes, les responsables de traitement du secteur public, du secteur privé, des organismes de la société civile et autres acteurs, les recommandations suivantes :

- Préciser le lieu exact (ville ou pays) de stockage du serveur contenant les données celon qu'il appartient à la structure ou à l'hébergeur (serveur actualisé, serveur dédié);
- Signer obligatoirement un engagement de confidentialité en cas d'intervention d'un tiers dans le système mis en place afin d'augmenter le niveau de sécurité des données;
- Utiliser un langage codé et accessible uniquement au corps médical pour les dossiers de santé et mettre en place une authentification forte dans le cadre de la collecte de données de santé;
- Informer les personnes concernées de la présence de caméras de vidéosurveillance (affiches avec indication du numéro du récépissé de la CDP, panneau de signalement) et veiller à positionner les caméras uniquement sur les parties communes et s'assurer que les parties privées ne soient pas filmées;
- Désinscrire gratuitement et systématiquement, dans le cadre de la prospection commerciale, les personnes qui en font la demande avec effet immédiat;
- Définir une politique de sécurité informatique précisant notamment les mesures prises face des mécanismes de sauvegarde et de réplication/duplication;
- Recueillir le consentement, libre et éclairé des personnes qui font l'objet de prospection, hors cas de couvertement des personnes concernées avant toute publication ou communication à des tiers de leurs données personnelles (photos, vidéos, etc.);
- Ne pas publier dans la presse des décisions individuelles mettant en cause les employés/salariés sans leur consentement;
- Saisir la CDP pour la suppression de tout contenu pouvant nuire à la réputation des personnes;
- Etre prudent sur les informations à communiquer sur les réseaux sociaux;
- Se rapprocher de la CDP pour une meilleure connaissance de la législation sénégalaise sur la protection des données personnelles.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous

Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
Formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.actunet.com/avis-trimestriel-n-02-2025-de-la-commission-de-protection-des-donnees-personnelles-du-senegal-cdp/#